

Autonomie, confort, sécurité et bien-être. Voilà ce que vous propose Assistance soins médicaux, un programme de soutien complet et personnalisé. Véritable atout pour votre santé et votre qualité de vie, celui-ci vous est offert grâce à votre Programme financier de la Banque Nationale.

Seconde opinion médicale

Lorsqu'aucun doute n'est permis, vous serez rassuré de pouvoir compter sur un deuxième avis médical.

La seconde opinion médicale que vous offre Assistance soins médicaux vous aide à ce que le bon diagnostic soit posé et que les meilleures décisions soient prises relativement à certains traitements.

La seconde opinion médicale vous permet de valider un diagnostic et de dissiper les doutes associés à votre condition médicale. Vous bénéficiez ainsi de l'expertise de spécialistes chevronnés, affiliés à des centres d'excellence mondialement reconnus, sans avoir besoin de voyager !

De plus, si vous désirez poursuivre un traitement à l'étranger, vous aurez accès à un service de conciergerie médicale pour coordonner vos déplacements, votre hébergement et vos rendez-vous.

Assistance aide à domicile

Parce que concilier convalescence et tâches quotidiennes est rarement de tout repos, Assistance soins médicaux vous offre jusqu'à 12 heures d'accès à un auxiliaire à domicile.

Cet auxiliaire pourra vous assister dans l'exécution de certaines tâches domestiques telles que l'entretien ménager quotidien, la préparation des repas ou la lessive. Il pourra également vous accompagner lors de vos déplacements. Le tout, dans le respect de votre intimité et de vos habitudes.

Ligne santé dédiée

Afin d'éviter les déplacements inutiles et favoriser votre convalescence, Assistance soins médicaux vous donne un accès téléphonique privilégié à des infirmiers bilingues.

Ces professionnels vous fourniront des conseils ou de l'information en matière de santé et vous orienteront vers les ressources appropriées.

Service de conciergerie médicale

Trouver les soins de santé appropriés peut représenter tout un défi. Le service de conciergerie médicale d'Assistance soins médicaux vous aide à naviguer au travers des complexités du système de santé afin de vous permettre de trouver les meilleurs soins et services.

Service de référencement vers les ressources de soins de santé

Le service de conciergerie vous guide vers les ressources appropriées en santé et bien-être : cliniques médicales, centres de soins spécialisés, hôpitaux, nutritionnistes, etc. Vous désirez rencontrer le physiothérapeute le plus près de chez vous ? Rien de plus facile ! En fonction de vos besoins ou de vos interrogations, nous vous guidons vers les ressources médicales et paramédicales les plus adéquates.

Service de prise de rendez-vous et de transport adapté

Parce que votre temps est précieux, notre service de conciergerie vous aide avec la prise de vos rendez-vous ponctuels : vous aurez simplement qu'à vous présenter chez votre professionnel de la santé.

En l'absence de transport approprié à votre condition, vous déplacer à la suite d'un accident ou d'une opération peut s'avérer difficile. Nos représentants coordonnent aussi vos déplacements en prenant contact avec les services de taxis adaptés, d'ambulances ou autres transports adaptés.

Information sur les programmes de déductions et de crédits d'impôt gouvernementaux

Saviez-vous que vous pouvez avoir droit à des déductions ou des crédits d'impôt liés à vos soins de santé lors de l'achat d'appareils suppléants à une déficience physique ou lors d'un déplacement pour certains traitements ? Nos représentants sont justement en mesure de vous renseigner et de vous aider à trouver les programmes gouvernementaux auxquels vous pourriez être admissible.

Ce que vous devriez savoir

Assistance soins médicaux n'est pas un fournisseur de soins médicaux. Banque Nationale Réseau Assistance n'assume aucune responsabilité sur l'avis médical des fournisseurs de soins médicaux participants, ni sur leurs actions ou inactions.

Banque Nationale Réseau Assistance n'assume aucune responsabilité quant à la disponibilité, la qualité ou les résultats des traitements ou des services, ni pour l'impossibilité pour le client admissible d'obtenir les traitements ou services. Banque Nationale Réseau Assistance peut d'ailleurs modifier l'accès aux services en tout temps.

Admissibilité

Assistance soins médicaux est offert aux clients détenteurs d'un Programme financier de la Banque Nationale incluant Assistance soins médicaux, à leur conjoint et aux membres de leur famille immédiate vivant sous le même toit (ci-après « clients admissibles »).

La **SECONDE OPINION MÉDICALE** est offerte à partir de la date où Banque Nationale Réseau Assistance reçoit un certificat médical attestant d'un accident ou d'une condition médicale grave couvert par Assistance soins médicaux. Banque Nationale Réseau Assistance se charge d'obtenir l'opinion des spécialistes affiliés aux centres d'excellence. Ceux-ci sont d'ailleurs principalement situés aux États-Unis.

Frais : Dans le cas d'un traitement à l'étranger, les frais associés aux soins médicaux, au transport et à l'hébergement sont assumés par le client.

L'**ASSISTANCE AIDE À DOMICILE** offre les services d'un auxiliaire à domicile jusqu'à concurrence de 12 heures par année, par Programme financier de la Banque Nationale incluant Assistance soins médicaux, à partir de la date où Banque Nationale Réseau Assistance reçoit un certificat médical attestant d'un accident ou d'une condition médicale grave couvert par Assistance soins médicaux. Cet auxiliaire se déplace pour un minimum de 3 heures à la fois et n'exécute que les tâches quotidiennes ou fréquentes.

Frais : Toutes dépenses, autres que les frais de l'auxiliaire, sont assumées par le client.

La **LIGNE SANTÉ DÉDIÉE** offre jusqu'à 6 mois d'utilisation illimitée à partir de la date où Banque Nationale Réseau Assistance reçoit un certificat médical attestant d'un accident ou d'une condition médicale grave couvert par Assistance soins médicaux. La ligne de santé dédiée est un service exclusivement disponible par téléphone, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (HNE). En cas de fort achalandage, une prise de rendez-vous pourrait être nécessaire pour parler avec l'infirmier. Aucun déplacement de l'infirmier ne pourra se faire chez le client.

Le **SERVICE DE CONCIERGERIE MÉDICALE** offre aux clients admissibles:

- Jusqu'à 10 appels par année, par Programme financier de la Banque Nationale incluant Assistance soins médicaux, peu importe l'état de santé du client ;
- Jusqu'à 6 mois d'utilisation illimitée du service à partir de la date où Banque Nationale Réseau Assistance reçoit un certificat médical attestant d'un accident ou d'une condition médicale grave couvert par Assistance soins médicaux. Si plus d'un accident ou d'une condition médicale grave couvert est déclaré dans la même année, les 6 mois d'utilisation illimitée sont conditionnels à la confirmation par Banque Nationale Réseau Assistance du dernier certificat médical reçu.

Banque Nationale Réseau Assistance ne fait ni la prise de rendez-vous en cas d'urgence, ni les rappels (annuels ou ponctuels) pour les rendez-vous médicaux. Le téléphone et le courrier électronique sont les moyens de communication privilégiés. La recherche de médecin de famille n'est pas incluse dans le programme.

Frais : Les frais associés aux soins médicaux et les frais de transports sont assumés par le client. Tous les débours exigés par les professionnels de la santé référés ou pour lesquels un rendez-vous a été pris sont également aux frais du client.

L'accès à tous les services offerts par Assistance soins médicaux prend fin lors de la résiliation du Programme financier de la Banque Nationale.

❖❖❖ Pour plus d'information ou pour accéder aux services d'Assistance soins médicaux, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

—
514 871-1597
1 844 871-1597